



Livre blanc

Les centres d'enseignement des soins d'urgence

Urgences
De l'éducation en santé
à l'apprentissage des soins complexes





**Les centres d'enseignement
des soins d'urgence**

Livre blanc

sommaire

1. Les CESU, centres de formation publics et pluriprofessionnels	p. 6
2. Formation professionnelle, éducation en santé, recherche pédagogique	p. 7
3. Un impératif de qualité	p. 8
4. Des formations adaptées aux besoins de santé	p. 9
4.1 Les formations à l'urgence en situation quotidienne	
4.2 Les formations à l'urgence en situation sanitaire exceptionnelle	
4.3 L'éducation en santé, mission de santé publique	
4.4 Les formations de sécurité civile	
5. Une stratégie pédagogique en évolution constante	p. 12
5.1 Une pédagogie active, moteur de toutes nos actions	
5.2 Des formations en pédagogie	
5.3 La recherche en pédagogie	
6. Des actions de formation en partenariat	p. 15
6.1 Un réseau	
6.2 De multiples collaborations	
7. De l'origine des CESU à l'ANCESU	p. 17
8. Conclusion	p. 18
Références	p. 19



Améliorer le parcours de soins en urgence pour tous par l'éducation de chacun

Pr Christine AMMIRATI, présidente de l'ANCESU

Centres de formation pluridisciplinaires et interprofessionnels depuis 40 ans, les centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) contribuent à la formation de plus de 200 000 acteurs en santé par an. Dans le sillon des SAMU, ils ont ainsi acquis une place incontournable en pédagogie appliquée aux soins d'urgence en France.

Le dynamisme et la légitimité des CESU reposent sur la qualité et la qualification des personnels qui encadrent les formations. Professionnels de santé pratiquant les soins d'urgence au quotidien en intra et extrahospitalier, ils ont tous suivi un cursus en pédagogie.

Ces enseignants ont à cœur de favoriser les apprentissages par une ingénierie de formation qui prend en compte les connaissances antérieures et les compétences de chacun. Parmi les techniques utilisées, la simulation en santé tient depuis toujours une place particulière, les pratiques simulées s'inspirant de situations professionnelles réelles et vécues.

Dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le ministère de la Santé, les CESU démontrent régulièrement leur réactivité et leur capacité d'adaptation en honorant sans délai chaque demande spécifique de formation, par exemple lors de situations sanitaires exceptionnelles (NRBC-E, pandémie grippale, virus Ebola, attentats...).

Considérant la pédagogie en soins d'urgence comme objet de recherche, les professionnels des CESU participent activement aux travaux dans ce domaine. Pour appuyer leur volonté de réflexions et d'échanges sur l'enseignement de l'urgence en santé, ils organisent régulièrement depuis plusieurs années des manifestations nationales reconnues en présence d'experts nationaux et internationaux.

Enfin, les missions des CESU ne pourraient pas être totalement assurées sans entretenir des liens forts avec l'université, les sociétés savantes (tout particulièrement la Société française de médecine d'urgence), les associations professionnelles, les tutelles et les ministères concernés.

Ainsi, de l'éducation du citoyen à l'apprentissage de soins complexes en urgence, les CESU contribuent activement à améliorer la qualité et la sécurité des soins au service du patient.

Ce livre blanc a pour objectif de rendre lisible ce maillon pédagogique indispensable dans la chaîne des soins d'urgence en France, et de promouvoir sa démarche et son action.



Livre blanc Les centres d'enseignement des soins d'urgence

Les CESU, centres de formation hospitaliers et pluriprofessionnels

101 CESU
15 000 formateurs

Sur le territoire français (métropole et outre-mer)^{1,2,3}, 101 CESU sont réglementairement implantés **dans les hôpitaux publics sièges de SAMU**. En dix ans, **plus de 15 000 enseignants** ont été déjà formés.

Des formations tout au long de la vie

Les CESU organisent des formations **en soins d'urgence au quotidien et en situation sanitaire exceptionnelle**. Ces enseignements, destinés à tout professionnel de santé et à toute personne pouvant être amenée à faire face à une situation d'urgence, s'inscrivent dans le cadre de la formation tout au long de la vie (FTLV).

Une double compétence : pédagogie et pratique hospitalière

Les enseignants sont des professionnels de santé qui prennent en charge des patients en situation médicale aiguë dans une structure d'urgence hospitalière (SAMU, SMUR, service d'urgence), quotidiennement et en situation sanitaire exceptionnelle. Pour mettre cette expertise professionnelle au service de la formation, tous ont suivi un **cursus complémentaire en pédagogie**. À ce jour, plus de 300 sont titulaires d'un diplôme de troisième cycle dans ce domaine : diplôme universitaire, master ou doctorat en sciences de l'éducation.

Des équipes d'encadrement pluriprofessionnelles

Les équipes de formation sont pluriprofessionnelles : médecins, infirmiers, ambulanciers, aides-soignants... **L'apprentissage du travail collaboratif et l'adaptation des enseignements au public concerné** sont favorisés par l'approche interprofessionnelle de l'équipe d'encadrement.

Des formations « de la ville à l'hôpital »

Pratiquant les soins d'urgence en extrahospitalier comme à l'intérieur des établissements de santé, répondant aux appels d'urgence dans les SAMU-centre 15, les enseignants des CESU sont légitimes pour **co-construire toutes formations dans ce domaine, en tout contexte personnel ou professionnel** : domicile, lieu de travail, lieu de loisir, cabinet libéral, établissement de santé privé et public, EHPAD...

Une ingénierie de formation évolutive

Les CESU s'appuient **sur la recherche et l'innovation en sciences de l'éducation**. Leurs enseignants utilisent des techniques pédagogiques validées et adaptées à l'apprentissage des adultes. Ils ont obligation de mettre à jour régulièrement leurs pratiques professionnelles, en santé comme en pédagogie.



Ainsi, les enseignants des CESU enseignent ce qu'ils pratiquent et pratiquent ce qu'ils enseignent.

Formation professionnelle, éducation en santé, recherche pédagogique

Une implication dans les missions de santé publique

Réactifs à toutes sollicitations des autorités sanitaires, les CESU contribuent aux missions de santé publique en améliorant et en développant l'enseignement de la prise en charge des situations d'urgence en santé, au quotidien et en situation sanitaire exceptionnelle.

Des formations spécifiques pour chaque acteur en santé

Les enseignants CESU proposent des actions de formation **adaptées à chaque métier**, en fonction des référentiels de compétences professionnelles. Ils préconisent des modules de formation spécifiques dans le cursus des nouveaux métiers en santé.

L'acquisition de comportements adaptés au quotidien et en situation d'exception

Ils développent **l'apprentissage de comportements pertinents** face à une urgence en santé pour toute personne susceptible d'y être confrontée dans le cadre de son **activité professionnelle** (enseignant, personnel de crèche, auxiliaire de vie...) et de sa vie personnelle (activités de loisirs, aidants, parents...).

Pour les **personnels en santé comme pour les citoyens**, ils animent les formations aux **situations sanitaires exceptionnelles** sur l'ensemble du territoire (attentats, pandémie grippale, pathologies infectieuses émergentes...).

L'éducation à la santé et à la prévention des risques sanitaires

Ils participent à **l'éducation du patient et de son entourage** sur la reconnaissance de signes d'alerte et la bonne utilisation des structures d'urgences : SAMU, services d'urgence.

Ils accompagnent les formations pour les enseignants et les personnels du service de **promotion de la santé en faveur des élèves** selon la convention entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé.

Ils collaborent aux programmes d'enseignement « Éducation à la responsabilité » de la maternelle au collège dans le cadre des programmes nationaux du ministère de l'Éducation nationale.

Une participation active à la recherche en pédagogie appliquée

Les CESU initient des **travaux de recherche** multicentriques.

Ils organisent des colloques, des journées et des **rencontres nationales et internationales**.

Le partage du savoir et de l'information

Ils concourent à la constitution d'un véritable **maillage régional et national en pédagogie des soins** d'urgence.

Ils encouragent et favorisent **la réalisation et la diffusion d'outils pédagogiques**. Leur association nationale, l'ANCESU, valorise ces outils. Sur le Web, le site ANCESU met à disposition des CESU des ressources régulièrement actualisées⁴, et un groupe de discussion dédié favorise les échanges⁵.

Interlocuteurs, acteurs et référents pour l'enseignement des gestes et soins d'urgence

Les CESU sont ainsi des acteurs et des interlocuteurs essentiels et légitimes pour l'enseignement des gestes et soins d'urgence et des comportements face aux situations sanitaires exceptionnelles.



Livre blanc Les centres d'enseignement des soins d'urgence

Un impératif de qualité

Double compétence

La double compétence, **pédagogie et pratique hospitalière**, des professionnels de santé exerçant dans les CESU fait la force de ces structures. Parce qu'**ils travaillent quotidiennement dans une structure d'urgence** (accueil, SAMU, SMUR), parce qu'**ils sont formés en pédagogie en santé**, les enseignants de CESU sont légitimes pour mettre en place une ingénierie de formation adaptée au public auquel ils s'adressent.

Exigence

La **maîtrise du contenu scientifique** est le préalable à toute action pédagogique et s'appuie sur les recommandations des sociétés savantes.

L'adaptation des modalités d'enseignement aux **données les plus récentes des sciences de l'éducation** est une préoccupation constante.

L'organisation d'une veille scientifique permet une **actualisation en temps réel** des savoirs dans le domaine médical comme dans le domaine pédagogique.

Les CESU s'inscrivent naturellement dans l'**évaluation des pratiques professionnelles** (EPP) et dans un processus d'évaluation des formations et de leur **impact en santé**.

Engagement

Les CESU se sont engagés à répondre sans délai aux **priorités nationales de santé publique** (prise en charge des AVC, NRBC-E, attentats, pandémie...). Ils déclinent nationalement les modules de formation spécifiques élaborés en partenariat avec les sociétés savantes.

Adaptabilité

Les enseignants développent activement une **ingénierie de formation adaptée** aux compétences visées et à chaque public ciblé.

Humanisme

Les CESU centrent leurs actions sur les modalités d'apprentissage de l'individu. Ainsi leurs stratégies d'enseignement prennent en compte **les représentations et les connaissances antérieures de chacun**. Ils considèrent le **droit à l'erreur** comme un droit fondamental de tout apprenant et les interactions sociales comme prépondérantes dans le travail collaboratif.

Des formations adaptées aux besoins de santé

Les CESU forment plus de 200 000 acteurs en santé par an.

De la réponse téléphonique par le SAMU-centre 15 à la prise en charge du patient par des professionnels de santé à domicile ou dans un service d'hospitalisation, qualité et sécurité des soins sont au centre des préoccupations des CESU. Elles passent par une formation adaptée des acteurs de l'urgence intervenant tout au long du parcours de soins.

4.1 Les formations à l'urgence en situation quotidienne

Des formations enregistrées en DPC

Dans le cadre du développement professionnel continu (DPC), selon les **orientations nationales** et les critères définis par le décret relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue⁶, des formations menées en sessions pluriprofessionnelles permettent de développer des **compétences transversales**.

Des formations pour tous les professionnels en santé

Les formations aux situations et aux soins d'urgence sont destinées à **tous les professionnels travaillant dans le domaine de la santé**, public ou privé, soignants et non-soignants. À chaque session, leur **contenu est adapté** aux compétences professionnelles des participants et leur **durée varie** de quelques heures à plusieurs jours. Au-delà du maintien des compétences des professionnels de l'urgence, les CESU développent une offre de **formation contextualisée** : accouchement extrahospitalier, transport du nouveau-né, traumatisé grave, échographie, régulation médicale, télé-médecine, urgences en milieu du travail, en milieu carcéral, en crèche...

Ces formations s'appuient sur la simulation et des méthodes pédagogiques innovantes (*e-learning, serious games...*).

Enfin, en réponse à des besoins de formation identifiés par les **tutelles** en fonction des priorités sanitaires (*damage control, risque infectieux...*) ou par les structures de soins, les CESU sont en mesure de développer des **formations spécifiques, à la carte**.

AFGSU, entre 160 000 et 170 000 attestations délivrées chaque année

S'inscrivant dans un cadre réglementaire, une partie des formations organisées par les CESU et leurs partenaires donne lieu à la **délivrance d'attestations nationales par le ministère en charge de la Santé** : attestation de formations aux gestes et soins d'urgence (AFGSU)⁷ niveaux 1 et 2, spécialisées face aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE).

Formations d'adaptation à l'emploi, plus d'un millier de participants par an

Les CESU contribuent à la professionnalisation des acteurs de la médecine d'urgence en proposant des formations d'adaptation à l'emploi : ambulancier SMUR, assistant de régulation médicale (ARM), infirmier organisateur de l'accueil (IOA).

Formations à la carte pour près de 500 médecins correspondants de SAMU

Les CESU assurent la formation **annuelle** des **médecins correspondants de SAMU** (MCS) en lien avec l'université, la SFMU et les SAMU⁸ dans le cadre du renforcement de la couverture médicale du territoire.



Des formations adaptées aux besoins de santé



4.2 Les formations à l'urgence en situation sanitaire exceptionnelle

Préparation des établissements aux situations sanitaires exceptionnelles, plus de 1700 formations par an

Les AFGSU **spécialisées** s'inscrivent dans le cadre de l'organisation de la réponse sanitaire (**ORSAN**) et de la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles. Leur mise en place est déclinée dans le plan zonal de mobilisation, en lien avec les réseaux zonaux d'enseignement des soins d'urgence.

Des formations connectées à l'actualité

Anthrax 2001, SRAS 2003, grippe aviaire 2007, pandémie grippale 2009, épidémie Ebola, attentats terroristes 2015, 2016... **Réactifs**, les CESU se sont immédiatement mis au service de la Société française de médecine d'urgence (SFMU), de SAMU-Urgences de France (SUDF) et du Conseil national de l'urgence hospitalière (CNUH), pour décliner toutes formations adaptées aux professionnels de santé sur la conduite pratique face à ces situations (*damage control*, etc.). L'**implication des CESU** dans ces circonstances est aujourd'hui **actée par le ministère de la Santé**⁹ en lien avec le ministère de la **Défense**.

Plus de 350 personnels des CUMP formés par an

Les CESU contribuent également aux formations^{10,11,12} des personnels impliqués dans les **cellules d'urgence médico-psychologique** (CUMP).



Des formations adaptées aux besoins de santé

Apprendre à porter secours dès l'école

Issue d'un partenariat historique entre les CESU et le ministère de l'Éducation nationale, l'éducation en santé s'est concrétisée par la mise en place, depuis 1997, du dispositif « **Apprendre à porter secours** » (APS) dans les écoles primaires. Depuis le décret de 2006, cet apprentissage est obligatoire^{13, 14, 15, 16}.

Ce programme vise à améliorer la performance du premier maillon de la chaîne des secours par la construction progressive d'un comportement citoyen chez les élèves. Son originalité est de « former les enseignants pour former les élèves » en tenant compte du développement psychomoteur de l'enfant. APS s'inscrit tout au long du curriculum scolaire, dans une continuité éducative ancrée sur les apprentissages¹⁷.

Sensibilisation du public aux comportements en urgence, y compris lors d'urgence collective

L'**éducation en santé** est une **mission de tout professionnel de santé**. Ainsi, les formateurs des CESU s'impliquent dans des actions de **sensibilisation** ou de **formation du grand public** aux gestes qui sauvent : prise en charge de l'arrêt cardiaque (participation aux opérations « Parcours du Cœur » en partenariat avec la Société française de cardiologie...), comportements citoyens dans les situations sanitaires exceptionnelles, *damage control* notamment lors d'attentats.

Les CESU participent aux actions de prévention et d'éducation thérapeutique des patients et de leurs proches : pathologies cardio-vasculaires, respiratoires, métaboliques, neurologiques...

Structures relais pour la santé publique

Dans le cadre des formations des professionnels de santé, les CESU sont un relais pour la **formation des professionnels aux thématiques prioritaires de santé publique** liées à l'urgence, comme la prise en charge de l'AVC.

Formations de sécurité civile, réponse au besoin des établissements de santé

4.4 Les formations de sécurité civile

Le lien des CESU avec le **grand public** relève de l'**éducation en santé** qui comprend, entre autres, les gestes d'urgence.

L'activité de formation aux **premiers secours** persiste dans certains CESU, spécialement habilités par le ministère de la Santé. Cela permet d'**assurer, en interne, les besoins de formation spécifiques de certains agents**, comme les agents de sécurité qui doivent être titulaires de l'attestation « Prévention et secours civiques » de niveau 1 (PSC1).

Cette habilitation permet également de répondre ponctuellement à des demandes de formations ou d'actions de sécurité civile.

Une stratégie pédagogique en évolution constante

5.1 Une pédagogie active, moteur de toutes nos actions

Une analyse des besoins en santé

Attentifs aux évolutions du monde de la santé, les CESU prennent en compte les **besoins de formation actuels et futurs** des professionnels et des patients **en s'adossant aux réseaux régionaux et zonaux**.

Des dispositifs de formation appropriés

Les enseignants des CESU s'appuient sur leur **connaissance du terrain et des compétences professionnelles** pour **élaborer** des dispositifs de formation répondant au mieux aux attentes et aux besoins des professionnels.

Un contenu scientifique actualisé

Les **références scientifiques** et les recommandations de **bonnes pratiques actualisées** fondent le contenu de l'enseignement des CESU, notamment celles éditées par les sociétés savantes et la Haute Autorité de santé (HAS).

Une pédagogie adaptée à l'adulte

Les formateurs de CESU se réfèrent aux **sciences de l'éducation**. Ils utilisent des méthodes pédagogiques, tenant notamment compte des émotions, des représentations, des expériences et des connaissances antérieures. Ils s'appuient sur les expériences personnelles et professionnelles des apprenants pour susciter et renforcer la motivation en formation.

Ils s'appuient sur les techniques de questionnement, l'entretien d'explicitation, les principes de dynamique de groupe. Ils encouragent ainsi la pratique réflexive et le raisonnement clinique, dans l'auto-évaluation comme dans l'évaluation par les pairs. Les débriefings en simulation en sont des temps forts.

Un enseignement contextualisé

Intervenant au cœur de la filière de soins, du domicile au service spécialisé, ils sont capables de créer des scénarios et de réaliser des mises en **situation authentiques vécues et maîtrisées** en utilisant au mieux le patient simulé.

Des formations organisées pour des équipes constituées, parfois sur leur site d'exercice, permettent une contextualisation optimale et favorisent le **transfert des apprentissages**.

Une approche par compétences

Les enseignants des CESU confrontent les apprenants à des **mises en situation professionnelles variées**. Ils conçoivent l'apprentissage pour favoriser l'acquisition et l'**organisation des connaissances**, y compris dans des contextes d'incertitude. Ils amènent les participants à acquérir les compétences nécessaires pour **résoudre des situations professionnelles complexes**, en respectant les référentiels de chaque acteur de soin.



partie 5.

Livre blanc Les centres d'enseignement des soins d'urgence

Une stratégie pédagogique en évolution constante



Des techniques de pédagogie active

Les CESU choisissent et **utilisent avec discernement des outils innovants**, notamment issus des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), comme les *serious games*, les forums, les réseaux sociaux, l'apprentissage à distance (*e-learning*, e-portfolio, e-TCS...). **Ils créent eux-mêmes des outils** afin de diversifier les approches pédagogiques.

La simulation au cœur de l'apprentissage

Les CESU ont toujours **fondé leur enseignement sur** l'utilisation de **la simulation** dans leurs locaux ou *in situ*, de la simulation procédurale à la simulation pleine échelle¹⁸.

Véritables centres de simulation dédiés à l'urgence, les CESU, **s'associent** à d'autres **structures, universitaires ou non**, pour mettre à disposition leur **expertise** clinique et pédagogique dans le domaine des soins d'urgence.

Apprendre ensemble pour mieux travailler ensemble

La spécificité **pluriprofessionnelle** des **équipes d'enseignants** de CESU, cliniciens de terrain, contribue à renforcer l'apprentissage du **travail collaboratif** par les équipes pluriprofessionnelles de participants.

Une analyse constante des pratiques

Au-delà des sessions de formation, les compétences pédagogiques des enseignants peuvent être mises à contribution pour l'animation des **revues** de morbidité et de mortalité (RMM), des comités de retour d'expérience (CREX), des évaluations des pratiques professionnelles (EPP).

Une évaluation d'impact des formations

Acteurs de l'urgence, **sur le terrain** il leur est possible d'observer **l'évolution des comportements** des professionnels après formation. Ils s'attachent à mesurer l'impact de leur formation sur la qualité et la sécurité des soins.



Une stratégie pédagogique en évolution constante

5.2 Des formations en pédagogie

Plus de 15 000 formateurs formés depuis 2007.

Les formateurs GSU

Grâce aux équipes pédagogiques constituées dans le cadre des RESU, les CESU organisent les formations habilitant les **formateurs aux gestes et soins d'urgence**³, pour les formateurs des CESU comme pour ceux exerçant dans les instituts de formation en santé. Ces formations permettent aux instituts de formation en santé d'être **autonomes** pour la formation aux GSU de leurs étudiants.

Les enseignants de CESU

À l'échelle nationale, les **5 séminaires** de formation des **enseignants de CESU**³ sont portés par l'ANCESU :

- la pédagogie générale ;
- la dynamique de groupe ;
- l'apprentissage moteur ;
- l'évaluation ;
- les risques collectifs.

Les formateurs en simulation

Les CESU participent également aux **formations de formateurs à la simulation en santé** en collaboration avec l'université, les instituts et les centres de simulation hospitaliers.

5.3 La recherche en pédagogie

La recherche en pédagogie au service de l'optimisation des formations et des soins

La recherche en pédagogie est une **mission à part entière** des CESU. Avec la préoccupation permanente d'**améliorer la prise en charge du patient**, elle est développée par des enseignants de CESU ayant complété leur formation par un **cursus en sciences de l'éducation** (master et/ou doctorat). Elle contribue à la mise en œuvre de pratiques innovantes et à leur évaluation.

Ces travaux de recherche sont volontiers **interdisciplinaires et multicentriques** : recherche sur le raisonnement clinique, recherche DESAMU (sur les prises de décision des médecins régulateurs des SAMU-centre 15), programmes européens sur les risques émergents (IFREACT, EDEN)...

Ces études scientifiques donnent lieu à des **publications dans des revues nationales et internationales** (*Annales françaises de médecine d'urgence*, *Pédagogie médicale*, *Resuscitation*...).



Des actions de formation en partenariat



6.1 Un réseau

La chaîne des secours

Les CESU s'adressent à un large public, **du citoyen au professionnel de santé**, afin d'activer au plus tôt et d'optimiser la chaîne de secours et de soins au profit du patient.

Les CESU, une implantation nationale

Présents dans toute la France, échangeant régulièrement expérience et pratiques, les 101 CESU constituent aujourd'hui un **réseau d'acteurs incontournables** de l'enseignement des soins d'urgence au quotidien et en situations sanitaires exceptionnelles.

Les réseaux de CESU

Pour élargir leur offre de formation et **l'adapter aux besoins locaux**, les CESU s'organisent en réseaux régionaux et zonaux d'enseignement des soins d'urgence (RRESU et RZESU)². Au niveau de la zone de défense, c'est la **doctrine de réponse aux risques sanitaires majeurs** qui détermine l'offre de formation des RZESU.

L'ANCESU

Le travail pionnier de l'ANCESU a permis de fédérer les compétences des CESU, de mettre en valeur leurs résultats pédagogiques et de faciliter ainsi leur reconnaissance sous la forme d'un **statut réglementaire en 2007**¹.

Des rencontres régulières, le colloque national et la journée nationale des enseignants

Tous les deux ans, un **colloque national** réunit, sous l'égide de l'ANCESU, l'ensemble des CESU français et étrangers pour partager leurs recherches en pédagogie, échanger autour des actualités scientifiques, définir les axes de développement de l'enseignement des soins urgents. Ces colloques alternent avec une **journée nationale** qui rassemble tous les enseignants de CESU de France pour une mise à jour sur les **actualités scientifiques** et les **nouveautés pédagogiques**.

Une visibilité internationale

Le concept de CESU a été **exporté au niveau international**, et des pays comme la Tunisie, le Maroc, le Viêt Nam, etc. en ont repris l'appellation.

6.2 De multiples collaborations

Le ministère de la Santé, tutelle des CESU

La Direction générale de la santé (DGS)

Les CESU relaient dans leurs formations les messages de santé publique et les alertes sanitaires (AVC, infarctus du myocarde, pandémie grippale, Ebola, risques émergents, *damage control*...).

Le Conseil national de l'urgence hospitalière (CNUH)

L'ANCESU, membre du CNUH, intègre les groupes consacrés à la formation³.

L'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS), au sein de l'Agence nationale de santé publique (ANSP)

Des représentants de l'ANCESU et des CESU apportent leur expertise aux travaux du comité d'experts, « moyens sanitaires territoriaux » dont ils sont membres en titre.

Les agences régionales de santé (ARS)

Dans chaque région, l'ARS accorde l'agrément à chaque CESU. Elle peut les solliciter pour organiser des actions de formation ciblées.

Des actions de formation en partenariat

Les ministères de la Défense et de l'Intérieur

Une collaboration avec les ministères de la Défense et de l'Intérieur est instaurée en lien avec les zones de défense lors de **situations sanitaires exceptionnelles**, notamment en cas de risques émergents.

Sous l'égide des ministères de la Santé, de l'Intérieur et de la Défense, l'**ANCESU** collabore à la **rédaction de référentiels** pour la formation des référents et des formateurs SSE des établissements de santé, notamment au sein du **Centre national civil et militaire de formation** et d'entraînement NRBCE (CNCMFE). Les CESU ont également adapté, démultiplié et diffusé les formations *damage control* conçues par le Service de santé des armées.

Le ministère de l'Éducation nationale

Les CESU sont **partenaires du ministère de l'Éducation nationale** pour des formations aux **enseignants**, aux médecins et infirmiers du **service de promotion de la santé** en faveur des élèves dans le domaine de l'urgence.

L'université

Les CESU collaborent souvent avec les **UFR de santé**. Ils **co-construisent des modules de formation** dans le cadre de sessions courtes comme de diplômes universitaires. Au-delà de leur expérience en simulation en santé, les CESU proposent des **techniques pédagogiques originales** mises au point sur les thématiques de la médecine d'urgence. Un certain nombre de CESU développent des partenariats avec les UFR de sciences humaines et sociales. Des enseignants de CESU poursuivent des **cursus universitaires en science de l'éducation** (master 2, doctorat...) et mènent des travaux de recherche pour un enseignement des soins d'urgence performant.

Les instituts de formation

Les CESU forment des formateurs aux gestes et soins d'urgence parmi les enseignants des instituts de professionnels de santé³.

La Haute Autorité de santé

Les CESU se réfèrent aux recommandations et directives de la Haute Autorité de santé (**HAS**).

La SFMU, référent privilégié

Le **contenu scientifique** des enseignements est issu des recommandations des sociétés savantes, et plus particulièrement de la **Société française de médecine d'urgence** (SFMU). Ces référentiels scientifiques sont inclus dans la **formation continue des enseignants CESU**.

Les autres sociétés savantes

Les enseignants des CESU sont également **engagés dans différentes sociétés professionnelles** et participent à leurs travaux : Société française d'anesthésie et de réanimation (**SFAR**), Société de réanimation de langue française (**SRLF**), Société française de pédiatrie (**SFP**), Société francophone de simulation en santé (**SOFRASIMS**), Société internationale francophone d'éducation médicale (**SIFEM**), Société française neurovasculaire (**SFNV**), Société française de cardiologie (**SFC**), Société française de chirurgie orthopédique et traumatologique (**SOFCOT**), Collège français de médecine d'urgence (**CFMU**), Société française de médecine de catastrophe (**SFMC**)...

Les associations professionnelles

Des partenariats sont noués avec des associations professionnelles : SAMU-Urgences de France (**SUDF**), l'Association des médecins urgentistes de France (**AMUF**)...

Des partenariats nationaux et locaux

Au niveau national, les CESU travaillent avec :

- les médecins correspondants de Samu (**MCS**) ;
- le Service de santé des armées (**SSA**) ;
- l'Union française pour la santé bucco-dentaire (**UFSBD**) ;
- la Croix-Rouge française (**CRF**).

Localement, les CESU travaillent avec :

- les services de santé et de secours médical des services départementaux d'incendie et de secours (**SSSM**) ;
- la santé au travail ;
- la santé scolaire ;
- les collectivités territoriales...

De l'origine des CESU à l'ANCESU

Réglementairement dans le sillon des SAMU depuis 1973

Initiée par les responsables des SAMU, l'existence des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) s'ébauche avec la circulaire du 26 juin 1973, dite **circulaire Mamelet**¹⁹, recommandant la création, dans chaque centre hospitalier universitaire (CHU), d'un « *centre de formation des personnels participant aux secours médicaux d'urgence et des ambulanciers* ».

Les SAMU, soigner et enseigner

La circulaire précise également le bénéfice important d'un tel enseignement aux « *personnes étrangères aux professions de santé, mais qui participent d'une manière habituelle à l'organisation des secours médicaux d'urgence (membres de la police, militaires de la gendarmerie, sapeurs-pompiers) ou qui ont, à titre temporaire ou permanent, des responsabilités officielles dans certaines collectivités (membres du corps enseignant, moniteurs de colonies de vacances)* ».

Une légitimité et des missions d'enseignement pour les SAMU

La **direction pédagogique** de ces centres ciblés par la circulaire est assurée par un médecin désigné par le directeur du SAMU, le fonctionnement administratif et financier par la direction des centres hospitaliers de rattachement.

Naissance des CESU

En application de la loi du 6 janvier 1986²⁰ reconnaissant les SAMU, le **décret du 16 décembre 1987**²¹, dans son article 6, officialise les missions d'enseignement des SAMU : « *Ils participent aux tâches d'éducation sanitaire, de prévention et de recherche. Ils apportent leur concours à l'enseignement et à la formation continue des professions médicales et paramédicales et des professionnels du transport sanitaire. Ils participent à la formation des secouristes.* »

L'ANCESU, un collectif fédérateur

Au cours du 2^e Congrès mondial de réanimation, à Paris en **1977**, sur proposition du Pr Bernard Nemitz, l'appellation « **centre d'enseignement des soins d'urgence** » (CESU) est adoptée pour nommer ces **centres de formation des SAMU**. En 1995, un arrêté les dénomme officiellement pour la première fois comme tels.

En juin **1991**, lors du 11^e Colloque national des CESU, il est décidé de fédérer l'ensemble des centres pour définir et promouvoir des actions pédagogiques communes. C'est ainsi que naît l'**Association nationale des centres d'enseignement des soins d'urgence** (ANCESU), dont le conseil d'administration est pluriprofessionnel. La présidence en est alors assurée par le Pr Bernard Nemitz et le secrétariat général par le Dr Christine Ammirati.

Les membres du conseil d'administration, bénévoles, sont élus par et parmi les adhérents selon un mode de scrutin qui garantit une **représentation pluriprofessionnelle**.

Parce que ses adhérents sont des enseignants et des acteurs hospitaliers, au quotidien comme en situation exceptionnelle, l'ANCESU est un **animateur essentiel de l'enseignement dans ce domaine**, reconnu des tutelles.

Co-construire des formations avec les professionnels concernés

Depuis cette date, **avec les acteurs concernés**, l'ANCESU initie des réflexions sur les formations des professionnels de l'urgence : assistants de régulation médicale, ambulanciers, infirmiers... La plupart de ces travaux ont été **repris dans le cadre de textes réglementaires**.

Conclusion

Interlocuteur reconnu en santé publique, l'ANCESU peut légitimement mettre à son actif l'apprentissage obligatoire des gestes et soins d'urgence pour tous les acteurs en santé, de l'école aux professionnels, du quotidien à l'exception.

Les enseignants et formateurs des CESU se veulent résolument cliniciens et pédagogues, attentifs à la connaissance et au respect des compétences de chacun. Depuis près de 40 ans, cet engagement leur permet de développer des formations interprofessionnelles ancrées dans la réalité quotidienne.

Attentifs aux évolutions scientifiques dans le monde de la santé et de la pédagogie, ils ont à cœur de maintenir leurs compétences, d'évaluer l'impact de leurs formations et d'améliorer leurs pratiques.

Leurs travaux de recherche nationaux et internationaux contribuent à l'évolution des pratiques professionnelles en pédagogie en santé.

Ainsi, professionnels à l'écoute des besoins en santé et novateurs dans les méthodes d'apprentissage, les CESU sont aujourd'hui des partenaires privilégiés quotidiens pour les actions de formation en soins d'urgence.





Références

- (1) Décret n° 2012-565 du 24 avril 2012 relatif à la commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux centres d'enseignement des soins d'urgence.
- (2) Arrêté du 24 avril 2012 relatif à la commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU).
- (3) Arrêté du 30 octobre 2017 pris pour application du décret no 2012-1138 du 9 octobre 2012 et fixant la composition du Conseil national de l'urgence hospitalière
- (4) Site de l'ANCESU : www.ancesu.fr
- (5) Groupe de discussion des CESU : cesufrance@yahoo.fr
<https://fr.groups.yahoo.com/neo/groups/cesufrance/info>
- (6) Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.
- (7) Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.
- (8) Arrêté du 12 février 2007 relatif aux médecins correspondants du service d'aide médicale urgente (SAMU).
- (9) Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.
- (10) Instruction n° DGS/DUS/SGMAS/2014/153 du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles.
- (11) Guide d'aide à l'organisation de l'offre de soins en situations sanitaires exceptionnelles, ministère des Affaires sociales et de la Santé, 2014.
- (12) Formations des personnels de santé aux situations sanitaires exceptionnelles : note technique de cadrage, Direction générale de la santé, département des urgences sanitaires, bureau Organisation et préparation, mai 2014.
- (13) Art. L. 721-1 du code de la sécurité intérieure, art. L. 312-16 et L. 312-13-1 du code de l'éducation.
- (14) Décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité.
- (15) Circulaire du 24 mai 2006 relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire : sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, formation aux premiers secours et enseignement des règles générales de sécurité.
- (16) Circulaire n° 2008-155 du 24 novembre 2008 relative à la mise en œuvre du livret scolaire à l'école : « Apprendre à porter secours. Annexe 3 ».
- (17) Formation aux premiers secours en milieu scolaire : <http://eduscol.education.fr/cid47503/ecole-primaire.html>
- (18) Rapport HAS janvier 2012.
- (19) Circulaire n° 720 du 26 juin 1973 relative à la création de centres de formation des personnels participant aux secours médicaux d'urgence et de formation des ambulanciers, dite « circulaire Mamelet », *Bulletin officiel du ministère chargé de la Santé*, n° 73/29, texte 4893 (5 p.).
- (20) Loi n° 86-11 du 6 janvier 1986 relative à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires.
- (21) Décret n° 87-1005 du 16 décembre 1987 relatif aux missions et à l'organisation des unités participant au Service d'aide médicale urgente appelées SAMU.

Double compétence

Pédagogie et pratique hospitalière



**Les centres d'enseignement
des soins d'urgence**

www.ancesu.fr